



Contester une assemblée générale

Par **claudedulido**, le **14/05/2010** à **17:16**

Bonjour,

l'an dernier lors de l'AG il a été notifié que le syndic était renouvelé jusque le 30 Avril 2010. hors les convocations sont parties le 03 Mai 2010 cachet de la poste : peut on faire annuler ou contestée cette AG.

De plus plusieurs questions présentées lors de l'AG 2009 ont été reportées et notifiées par écrit sur le rapport de cette assemblée 2009 hors elles ne sont pas réinscrites a l'ordre du jour de l'AG 2010.

Peut on faire annuler cette A.G ou la contestée.

Merci de nous donner la marche a suivre

Nous comptons sur votre réponse, afin d'éclaircir le conseil syndical.